



## CONTRIBUTION DES FAMILLES

**Année scolaire 2018-2019**

Le relevé de contribution sera établi annuellement en début d'année scolaire. Le règlement est libellé à l'ordre de « L'OGEC La Providence-Nazareth ».

Les familles peuvent régler :

1. **Par prélèvement** : chaque mois, à raison de 1/9<sup>ème</sup> du relevé ou de la contribution d'octobre à juin en 9 mensualités, le versement de septembre sera déduit de votre échéancier,
2. **Mensuellement** : par chèque avant le 10 de chaque mois, de septembre à juin en 10 mensualités,
3. **Trimestriellement** : par chèque soit :
  - ❖ Le premier tiers de la facture avant le 15/09
  - ❖ Le deuxième tiers avant le 15/01
  - ❖ Le solde avant le 15/03.

Contribution familiale  
Par enfant

	CONTRIBUTION FAMILIALE par mois
MATERNELLE	49.95€
PRIMAIRE	53.00€
COLLEGE	64.00€

### NOUS ACCORDONS UNE REDUCTION DE

15% au 2<sup>ème</sup> et 25% au 3<sup>ème</sup> enfant sur la part scolarité de la contribution familiale, soit sur 41,05€ pour la maternelle, 43,35€ pour le primaire, et 48,45€ pour le collège. L'ordre se fera (1) collège, (2) primaire, (3) maternelle, quelle que soit la date d'arrivée des enfants dans l'établissement.

En outre, au moment de l'inscription d'un enfant, il est demandé **une avance sur scolarité d'un mois**

### COTISATIONS ANNUELLES (\*)

Une cotisation supplémentaire est demandée pour les organismes de soutien de nos écoles :

Par enfant	Par famille	
Centre psychopédagogique	UDAPEL	UDOGEC
18,70€	16,30€	19,00€

(\*) sous réserves de changement des organismes.

NB : Centre psychopédagogique : Structure de l'enseignement Catholique dotée de psychologues à la disposition des familles.

UDOGEC : Structure départementale de l'enseignement Catholique (finances, gestion, administration générale (locale et nationale)).

UDAPEL : structure départementale de l'association nationale des parents d'élèves.

# RESTAURATION

DEMI-PENSION FORFAIT MENSUEL (par enfant)	
MATERNELLE	64,00€
PRIMAIRE	75,00€
COLLEGE	77,00€

Pour les repas occasionnels il est possible d'acheter un carnet de tickets :

Carnet de 5 tickets	
MATERNELLE	25,00€
PRIMAIRE	28,80€
COLLEGE	29,10€

La vente de ces carnets est assurée par :

- ❖ Madame Anne-Marie Bouteleux pour les maternelles
- ❖ Madame Muguette Bourdin pour les primaires
- ❖ Madame Virginie Decaestecker au collège.

**Les tickets de l'année précédente seront acceptés jusqu'aux vacances de la Toussaint.**

**Absences à la cantine :** pour les demi-pensionnaires les repas seront remboursés à partir du 4<sup>e</sup> jour consécutif d'absence (pour raison de maladie ou autres raisons non prévisibles)

**« Nos écoles sont ouvertes à tous ».**

Il ne faudrait pas que pour des raisons financières des familles ne nous confient pas leurs enfants. Le chef d'établissement reste, en toute confidentialité, à l'entière disposition de chacun pour examiner au mieux les modalités appropriées et répondre ainsi aux désirs des parents. Pour permettre cette solidarité, nous demandons aux familles qui le peuvent une participation de solidarité par famille et par mois (cf. feuille annexe).

## GARDERIE/ ETUDE

Pour en bénéficier, s'inscrire auprès de :

- ❖ Madame Anne-Marie Bouteleux pour les maternelles
- ❖ Madame Muguette Bourdin pour les primaires
- ❖ Madame Virginie Decaestecker au collège pour les heures n'entrant pas dans le cadre de l'aide au devoir.

Garderie pour les maternelles : matin/mois : 10€      soir/mois : 10€

Etude pour le primaire :            matin/soir/mois 16€

Etude pour le collège :            /mois : 16€

Garderie exceptionnelle : 2,00€

**N.B.** : Jusqu'à la 7<sup>ème</sup> année de votre enfant, les frais de garde mensuels peuvent être déduits de vos impôts. N'oubliez pas de demander au secrétariat, avant la fin de l'année civile, un reçu attestant des frais engagés pour l'année scolaire en cours.

## LOCATION CASIER

Location casier au collège : 22,00€ par an

Caution : 10,00€